

COMMUNE DE MUTZENHOUSE
PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 novembre 2021

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GRAUFFEL Didier, OGE Caroline, WINKEL Yannick, MAGGI Vanessa, WEBER Aurélie, FABY Geoffray, SORGIUS Olivier, MEYER Sonia.

Excusés :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur WINCKEL Yannick est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 13 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Remplacement des anciens luminaires d'éclairage public

Les luminaires d'éclairage public de la commune sont vétustes et énergivores. A ce titre, Monsieur le maire souhaiterait remplacer les anciens luminaires par des nouveaux luminaires de type LED beaucoup plus économes tant au niveau financier qu'au niveau énergétique.

Deux devis sont parvenus à la commune :

- Société Electricité Rémond pour un montant de 63 104 € HT soit 75 724.80€ TTC
- Société Electrification industrielle de l'Est pour un montant de 72 724.77€ HT soit 87 269.72 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHOISIT la société Electricité Rémond pour un montant de 63 104 € HT soit 75 724.80€ TTC

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Dépôt d'une demande de subvention pour le remplacement des anciens luminaires de l'éclairage public au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Les luminaires d'éclairage public de la commune sont vétustes et énergivores. A ce titre, Monsieur le maire souhaiterait remplacer les anciens luminaires par des nouveaux luminaires de type LED beaucoup plus économes tant au niveau financier qu'au niveau énergétique.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention **est le suivant** :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
Les postes de dépenses liés aux travaux sont à détailler dans le tableau ci-après					
DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– Union européenne		0,00 %
TRAVAUX (détailler les différents postes)	63 104,00 €	100,00 %	– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
		0,00 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	50 485,00 €	80,00 %
		0,00 %	– ÉTAT autre (préciser) :		0,00 %
		0,00 %	– Région		0,00 %
		0,00 %	– Département		0,00 %
		0,00 %	– Groupement de communes		0,00 %
		0,00 %	– Autre commune		0,00 %
		0,00 %	– Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)		0,00 %
		0,00 %	– Aides publiques indirectes		0,00 %
		0,00 %	Autres : Electricité de Strasbourg	5 000,00 €	7,92 %
		0,00 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	55 485,00 €	87,93 %
		0,00 %			
		0,00 %	Autofinancement		
		0,00 %	Fonds propres	7 619,00 €	12,07 %
		0,00 %	Emprunts (2)		0,00 %
		0,00 %	Crédit-bail		0,00 %
A DÉDURE (s'il y a lieu)			Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)		0,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	7 619,00 €	12,07 %
TOTAL DÉPENSES	63 104,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	63 104,00 €	100,00 %
(1) À énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires ...					
(2) À détailler					
			Date et signature		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le dépôt d'une demande de subvention pour le remplacement des anciens luminaires de l'éclairage public au titre de la DETR

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération